

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le jeudi 11 décembre 2025 à la salle du Conseil située au 3, rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 15 h 30, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.**

**La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.**

**Sont présents**

Monsieur le conseiller Mario Langevin  
Monsieur le conseiller Yvon Blanchard  
Monsieur le conseiller Samuel Malette  
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre  
Monsieur le conseiller Robert Berniquez  
Monsieur le conseiller Jean-François Dion  
Monsieur le conseiller Denis Marcoux  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Mathieu Caron  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Gabriel Guertin  
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin  
Monsieur le conseiller Patrick Beaudry  
Monsieur le conseiller Louis-André Hubert  
Monsieur le conseiller Ronald Cross

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines

**Sont absents :**

Monsieur le conseiller Pierre Côté  
Monsieur le conseiller Gilles Courchaine

Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet et des employé(e)s de la MRC.

---

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

---

**Ouverture de la séance**

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette déclare la séance ouverte à 15 h 32.

2025-R-AG392

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 11 décembre 2025**

Monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par monsieur le conseiller Louis-André Hubert, propose et il est résolu que l'ordre du jour du 11 décembre 2025 soit adopté tel que présenté avec le retrait suivant :

Retrait :

- 130-5 Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires – Période du 27 novembre 2025 au 11 décembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG393

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 26 novembre 2025**

Monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Dépôt du rapport d'activités mensuel de la préfète – Période du 15 novembre au 5 décembre 2025**

Madame la Préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

---

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

2025-R-AG394

**Budget des territoires non organisés (TNO) de la MRCVG – Adoption pour l'exercice financier 2026**

Monsieur le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcoux, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le budget des territoires non organisés pour l'exercice financier 2026, comportant des dépenses d'un montant de 687 562\$, des revenus de 687 562\$ ainsi que d'autres activités financières et affectations d'une somme de 0 \$ le tout, tel que détaillé au document budgétaire 2026 pour les territoires non organisés réputés annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG395

**Budget des territoires non organisés (TNO) de la MRCVG – Adoption taux de taxation 2026**

**Considérant** que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a, par sa résolution numéro 2025-R-AG394 adoptée les prévisions budgétaires des territoires non organisés pour l'exercice financier 2026 ;

**Considérant** que le règlement numéro 83-04 autorise le Conseil à déterminer pour ces territoires le taux annuel de la taxe foncière par voie de résolution ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Guertin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau fixe pour l'année 2026, pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le taux général de la taxe foncière à 0.6658 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière afin de couvrir les dépenses ordinaires prévues au budget.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG396

**Autorisation – Renouvellement du contrat d'abonnement à la plateforme Edilexpert**

Monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale à renouveler et à signer le contrat avec Edilex pour un abonnement à la plateforme Edilexpert pour une durée de trois (3) ans, aux conditions de renouvellement proposé et au coût annuel de 8 970,35 \$ pour l'an 1, 9 239,46 \$ pour l'an 2 et 9 516,64 \$ pour l'an 3, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG397

**Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses**

**Considérant** que le règlement 2024-392 prévoit que toute demande de versement d'une avance à un membre du Conseil doit se faire au moyen d'un formulaire et transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

**Considérant** que madame la préfète a remis le formulaire rempli (prévu à l'annexe A du règlement 2024-392) à la direction générale et que celle-ci a présenté la demande au comité de l'administration générale pour approbation;

**Considérant** que l'avance a été approuvée préalablement par les membres du comité d'administration générale vérifiant les comptes;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses telles que présentées via le formulaire prévu à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG398

**Autorisation – Nomination des représentants de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au comité du Rayonnement régional du Fonds régions ruralité (FRR-1) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

**Considérant** que le volet 1 – Rayonnement régional du Fonds régions ruralité (FRR-1) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vise à favoriser l'occupation et la vitalité du territoire en soutenant des démarches de développement dont le rayonnement s'étend à l'échelle régionale et en misant sur l'innovation;

**Considérant** qu'en vertu du FRR-1, les ententes sectorielles de développement et les projets régionaux financés par le FRR-1 sont priorisés et recommandés à la ministre du MAMH par un comité régional de sélection de projets;

**Considérant** que le comité régional de sélection de projets est composé, comme membre votant, des élus (préfets ou maires) des municipalités régionales de comté (MRC) / ville-MRC;

**Considérant** que les règles de fonctionnement interne du comité régional de sélection de projets de l'Outaouais permettent qu'un préfet ou un maire soit remplacé au comité par un élu qu'il aura désigné et que son conseil des maires aura adopté par résolution;

**En conséquence**, Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC d'autoriser Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRC et en son remplacement, Madame Jocelyne Lyrette, mairesse de la municipalité de Grand-Remous et préfète suppléante à participer aux rencontres du comité régional de sélection de projets de l'Outaouais et voter pour et au nom de La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

**Considérant** que l'édition 2026 du Rallye Perce-Neige souligne le 60e anniversaire de cet événement emblématique, lequel représente une tradition profondément ancrée ainsi qu'un important sentiment d'appartenance pour la population de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le Rallye Perce-Neige génère un afflux touristique significatif, favorisant le dynamisme économique de l'ensemble du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, et ce, même durant la saison hivernale;

**Considérant** que, ces dernières années, le Rallye a contribué au rayonnement de la Vallée-de-la-Gatineau sur la scène nationale en matière de sport automobile canadien;

**Considérant** que les festivités entourant le 60e anniversaire offriront à la population et aux participants un spectacle d'envergure, accessible à tous, renforçant ainsi l'offre culturelle régionale;

**Considérant** que l'organisation d'un événement de cette ampleur engendre des coûts importants, et que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a reçu une demande formelle d'aide financière visant à soutenir le volet culturel du spectacle prévu dans le cadre des festivités;

**Considérant** que cette demande a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation favorable de la part de madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi que de madame Jocelyne Lyrette, mairesse de la municipalité de Grand-Remous et préfète suppléante;

**En conséquence**, il est recommandé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron propose et il est résolu de commanditer le montant de location et d'installation de la scène de spectacle pour la somme de 15 000 \$ plus taxes, le tout financé à même le fonds de développement régional de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## **CONSEIL**

---

---

**Considérant** que l'article 127 du Code municipal (L.R.Q, c. C -27.1) prévoit que le comité administratif est assujetti aux règles dudit Code en ce qui concerne la tenue de ses séances;

**Considérant** que l'article 148 du Code municipal (L.R.Q, c. C -27.1) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que le calendrier qui suit soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2026, ces séances débutant habituellement à 17 h 50 :

Mardi 20 janvier 2026	Aucune séance en juillet
Mardi 17 février 2026	Mardi 25 août 2026
Mardi 24 mars 2026	Mardi 15 septembre 2026
Mardi 21 avril 2026	Mardi 20 octobre 2026
Mardi 19 mai 2026	Mercredi 25 novembre 2026
Mardi 16 juin 2026	Mardi 15 décembre 2026

Il est de plus résolu de demander à la greffière-trésorière adjointe de publier ce calendrier, le tout, conformément aux dispositions du règlement 2018-326 en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG401 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2026**

**Considérant** que l'article 148 du Code municipal (L.R.Q, c. C -27.1) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que le calendrier qui suit soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2026, ces séances débutant habituellement à 18 heures :

Mardi 20 janvier 2026	Aucune séance en juillet
Mardi 17 février 2026	Mardi 25 août 2026
Mardi 24 mars 2026	Mardi 15 septembre 2026
Mardi 21 avril 2026	Mardi 20 octobre 2026
Mardi 19 mai 2026	Mercredi 25 novembre 2026
Mardi 16 juin 2026	Mardi 15 décembre 2026

Il est de plus résolu de demander à la greffière de publier ce calendrier, le tout, conformément aux dispositions du règlement 2018-326 en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG402 Formation des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Considérant** que les élections municipales du 2 novembre 2025 ont modifié la composition du Conseil de la MRC;

**Considérant** qu'il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs et statutaires de la MRC;

**Considérant** que les membres du Conseil ont été appelés à manifester leurs intérêts pour siéger aux différents comités de la MRC;

**Considérant** que les présidents de chacun des comités sont également nommés par la présente résolution;

**Considérant** les recommandations présentées par la préfète à la suite de l'étude des demandes présentées;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Beaudry, propose et il est résolu :

1. Que toutes les résolutions antérieures et postérieures à la présente et portant sur la configuration et la formation des comités visés ici soient rescindées et dorénavant sans effet;
2. Que la préfète élue au suffrage universel, Mme Chantal Lamarche, soit membre d'office de tous les comités formés par le Conseil en vertu de la présente et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. Que le **comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion du personnel et autres :
  - Madame la présidente Chantal Lamarche
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
  - Monsieur le conseiller Ronald Cross
  - Monsieur le conseiller Mario Langevin
  - Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
  - Monsieur le conseiller Neil Gagnon
4. Que le **comité de Sécurité publique et sécurité incendie** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués par la Sûreté du Québec conformément aux actes afférents et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection policière :
  - Monsieur le président Ronald Cross
  - Monsieur le conseiller Patrick Beaudry
  - Monsieur le conseiller Neil Gagnon
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
  - Monsieur le conseiller Louis-André Hubert
  - Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
  - Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
  - Monsieur le conseiller Denis Marcoux
5. Que le **comité de l'Environnement** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toute autre question d'hygiène du milieu :
  - Monsieur le président Mathieu Caron
  - Monsieur le conseiller Patrick Beaudry
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Ronald Cross
  - Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
  - Monsieur le conseiller Robert Berniquez
  - Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
  - Monsieur le conseiller Mario Langevin
  - Monsieur le conseiller Neil Gagnon

6. Que le **comité de l'Aménagement et du Développement** soit formé de la totalité des membres du Conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage ainsi qu'à la promotion et au développement économique des industries, des commerces et du tourisme. Madame la préfète Chantal Lamarche agira à titre de présidente.
7. Que le **Comité consultatif agricole** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués par une organisation de producteurs agricoles reconnue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection du territoire et des activités agricoles :
  - Monsieur le conseiller Pierre Côté
  - Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
8. Que le **Comité multiressources** soit formé des membres suivants du conseil et de membres nommés conformément à l'article 3.2 de l'Entente spécifique en vigueur entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais et en application des articles 14.11 à 14.16 du Code municipal et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion, par la MRC, des terres du domaine de l'État identifiées à ladite convention :
  - Monsieur le président Mario Langevin
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Robert Berniquez
  - Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
9. Que le **comité des Relations autochtones** soit formé des membres suivants du conseil et des membres déléguées des conseils de bande et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux Relations autochtones :
  - Madame la présidente Chantal Lamarche
  - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
  - Monsieur le conseiller Louis-André Hubert
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
10. Que le **comité Loisirs et Culture** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux loisirs et à la culture :
  - Madame la présidente Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
  - Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
  - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
  - Monsieur le conseiller Pierre Côté
  - Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
  - Monsieur le conseiller Jean-François Dion
11. Que le **comité ad hoc Infrastructures** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux infrastructures :
  - Madame la présidente Chantal Lamarche
  - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Mario Langevin
  - Monsieur le conseiller Gilles Courchaine
  - Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
  - Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
  - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre

12. Que le **comité gestion route touristique de l'Eau vive** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au à la gestion de la route touristique :
- Madame le président Yvon Blanchard
  - Monsieur le conseiller Jean-François Dion
  - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
  - Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
  - Monsieur le conseiller Mario Langevin
13. Que le **comité FRR Volet 3** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au Fonds concerné :
- Madame la présidente Chantal Lamarche
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Ronald Cross
  - Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
  - Monsieur le conseiller Robert Berniquez
  - Monsieur le conseiller Jean-François Dion
  - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
  - Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
14. Que le **comité ad hoc Faune** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la faune :
- Monsieur le président Gilles Courchaine
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
  - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
  - Monsieur le conseiller Yvon Blanchard
  - Monsieur le conseiller Mario Langevin
  - Monsieur le conseiller Neil Gagnon
15. Que le **comité Services Québec** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative en matière d'emploi et services connexes :
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Louis-André Hubert
16. Que le **comité de travail TIAM** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative en matière d'exploration minière sur le territoire :
- Madame la présidente Chantal Lamarche
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
  - Monsieur le conseiller Pierre Côté
  - Monsieur le conseiller Patrick Beaudry
17. Que le **comité pilotage PDZAAR** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au domaine agricole :
- Monsieur le président Pierre Côté
  - Monsieur le conseiller Patrick Beaudry
  - Monsieur Steve Lefebvre

18. Que le **comité changements climatiques** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux changements climatiques :
- Madame la présidente Chantal Lamarche
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
  - Monsieur le conseiller Ronald Cross
  - Monsieur le conseiller Gabriel Guertin
  - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
19. Que les comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente succèdent à toutes fins aux comités institués par la résolution 2022-R-AG007 et les résolutions portant sur le même objet ci-haut rescindé ou en vertu d'autres dispositions spécifiques ci-haut citées;
20. Que le règlement 2024-391 et ses modifications ultérieures prévoyant une rémunération additionnelle pour participation aux séances des comités s'appliquent de la même manière aux comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG403 Désignation à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova**

---

Monsieur le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG404 Désignation à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Corporation Connexion Fibre Picanoc (CFP)**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Mathieu Caron et monsieur le conseiller Marc Beaudoin soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Corporation Fibre Picanoc (CFP).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG405 Désignation à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Pierre Côté, monsieur le conseiller Steve Lefebvre et madame la conseillère Jocelyne Lyrette, soit désigné à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Monsieur le conseiller Patrick Beaudry quitte la séance à 15 h 43**

---

2025-R-AG406

**Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)**

Monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Jean-François Dion soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG407

**Désignation à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC)**

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu que madame la conseillère Jocelyne Lyrette, soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG408

**Désignation à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Guichet unique des transports collectif et adapté de la VG (GUTACVG)**

Monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Neil Gagnon, monsieur le conseiller Pierre Côté, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, monsieur le conseiller Robert Berniquez et monsieur le conseiller Denis Marcoux soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Guichet unique des transports collectif et adapté de la VG (GUTACVG).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG409

**Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Coopérative Tricentris**

Monsieur le conseiller Denis Marcoux, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Robert Berniquez soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Coopérative Tricentris.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG410

**Désignation à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Pôle d'excellence en récrétourisme de l'Outaouais (PERO)**

Monsieur le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Marc Beaudoin et monsieur le conseiller Gilles Courchaine soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Pôle d'excellence en récrétourisme de l'Outaouais (PERO).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG411

**Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de développement social de La Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG)**

Monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Guertin, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Pierre Côté soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG412

**Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO)**

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Denis Marcoux soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG413

**Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gilles Courchaine soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG414

**Désignation à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)**

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et que la conseillère madame Jocelyne Lyrette soit désignée à titre de remplaçante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG415

**Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO)**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Louis-André Hubert soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG416

**Désignation à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Corporation du Parc régional du Lac 31 Milles**

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Louis-André Hubert et madame la conseillère Jocelyne Lyrette soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Corporation du Parc régional du Lac 31 Milles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG417

**Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité de Pédiatrie sociale**

Monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller monsieur Gabriel Guertin soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité de Pédiatrie sociale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Monsieur le conseiller Patrick Beaudry revient à la séance à 15 h 45**

---

**2025-R-AG418 Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Agence de Bassin versant des 7**

Monsieur le conseiller Denis Marcoux, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Jean-François Dion soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Agence de Bassin versant des 7.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG419 Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité Logement en santé**

Monsieur le conseiller Jean-François Dion, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Yvon Blanchard soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité Logement en santé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG420 Désignation à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité des Ours blancs**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Jean-François Dion soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité des Ours blancs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG421 Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité de la ZEC Pontiac**

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Guertin, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Robert Berniquez soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité de la ZEC Pontiac.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG422 Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau**

Monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Guertin, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gabriel Guertin soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG423 Désignation à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du CA et du CE du CRÉDÉTAO**

Monsieur le conseiller Samuel Malette, appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcoux, propose et il est résolu que l'agente au PDZA, madame Megan Danis soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du CA et du CE du CRÉDÉTAO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG424** **Désignation à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité aviseur pour la plateforme de petits fruits de la Vallée (CRÉDÉTAO)**

---

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis-André Hubert, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité aviseur pour la plateforme de petits fruits de la Vallée (CRÉDÉTAO).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG425** **Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité rural en sécurité incendie**

---

Monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le coordonnateur en prévention incendie, monsieur Louis Gauthier soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité rural en sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG426** **Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité multiressource Cayamant**

---

Monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que le directeur du service de la gestion du territoire, monsieur Thomas Rozsnaki-Sasseville et monsieur le conseiller Robert Berniquez, soit désigné à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité multiressource Cayamant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG427** **Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais**

---

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Mario Langevin, soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG428** **Désignation à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité territorial Santé VG**

---

Monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche, madame la conseillère Jocelyne Lyrette et monsieur le conseiller Mario Langevin soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Comité territorial Santé VG.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG429** **Désignation à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table accessibilité du Centre Amitié Autochtones**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Dion, propose et il est résolu que monsieur Louis-André Hubert et madame la préfète Chantal Lamarche soient désignés à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table accessibilité du Centre Amitié Autochtones.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG430

**Désignation à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'organisme Centraide**

Monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Pierre Côté soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'organisme Centraide.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG431

**Nomination au sein du Comité administratif de la MRCVG – Règlement 2015-280 « Concernant la création et la délégation de certaines compétences au Comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »**

**Considérant** l'adoption du règlement 2015-280 « Concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »;

**Considérant** l'article 5 de ce règlement qui prévoit qu'outrent le préfet et le préfet suppléant, ce comité doit être formé de deux membres du Conseil, nommés par résolution pour un mandat de deux ans;

**Considérant** les élections municipales du 2 novembre 2025;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Mario Langevin, maire de la municipalité d'Aumond, ainsi que monsieur le conseiller Gilles Courchaine, maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, comme membres du Comité administratif de la MRCVG, conformément à l'article 5 du règlement 2015-280, pour un mandat de deux ans, à compter de janvier 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

---

2025-R-AG432

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 27 novembre au 11 décembre 2025**

Monsieur le conseiller Gabriel Guertin, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 27 novembre au 11 décembre 2025, totalisant un montant de 294 653.48 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG433

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 27 novembre au 11 décembre 2025**

Monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 27 novembre au 11 décembre 2025 totalisant un montant de 203 692.35 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG434

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 11 décembre 2025**

Monsieur le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 11 décembre 2025 totalisant un montant de 144 476.63 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG435

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 11 décembre 2025**

Monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 11 décembre 2025 totalisant un montant de 6 292.87 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussignée Joanie Courchaine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extrabudgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

**Joanie Courchaine**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

**GREFFE**

**Note au procès-verbal – Dépôt – Extrait de registre – Déclarations du préfet – Article 6 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)**

Conformément à l'article 6 de la LEDMM, un extrait du registre des déclarations de la préfète pour l'année 2025 doit être déposé par madame Carolane Saumur-Belley, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe. Aucun dépôt n'est effectué puisqu'aucune déclaration visée au deuxième alinéa de l'article 6 n'a été faite par madame la préfète Chantal Lamarche pour l'année 2025, cette dernière n'ayant reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage prévu à cet article.

---

## ÉVALUATION FRONCIÈRE

---

2025-R-AG436

**Adoption du plan d'action de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec concernant le processus d'évaluation foncière**

---

**Considérant** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau agit à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour les dix-sept municipalités et les cinq territoires non organisés sous sa juridiction dans la région de l'Outaouais;

**Considérant** que la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec a mené en 2024-2025 un audit de performance portant sur le processus d'évaluation foncière au sein de trois municipalités régionales de comté dont la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que la Vice-présidence à la vérification a publié en septembre 2025 un rapport d'audit faisant part de constats et de recommandations à mettre en œuvre afin d'améliorer le processus d'évaluation foncière à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'un plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre des recommandations formulées dans ledit rapport;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau peut demander que le responsable du plan d'action qu'elle a désigné soit accompagné par la direction régionale de l'Outaouais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation de ce plan d'action;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désigne le directeur du service de l'évaluation foncière comme responsable principal de la réalisation du plan d'action avec l'appui de la direction générale;

**Considérant** qu'un plan d'action a été élaboré sur la base des constats et des recommandations figurant dans le rapport d'audit;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le plan d'action élaboré concernant le processus d'évaluation foncière en suivant du rapport d'audit de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec et de demander à la direction régionale de l'Outaouais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accompagner dans la réalisation dudit plan le responsable désigné, soit le directeur du service de l'évaluation foncière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

---

2025-R-AG437

**Octroi de contrat – Location avec option d'achat d'une rétrocaveuse – Appel d'offres No 251014**

---

**Considérant** que la rétrocaveuse localisée au Complexe environnemental Nord à Maniwaki doit être transférée au Complexe environnemental Sud situé à Kazabazua pour les besoins opérationnels;

**Considérant** la nécessité de faire l'acquisition d'une nouvelle rétrocaveuse pour les opérations courantes du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre du Complexe environnemental Nord à Maniwaki;

**Considérant** que l'appel d'offres 251014 « Location avec option d'achat d'une rétrocaveuse » représente le deuxième appel d'offres conduit en 2025 pour la même fin, conçu de façon à attirer le plus de soumissionnaires possibles;

**Considérant** que l'appel d'offres 251014 a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants les autres dispositions applicables au Code municipal;

**Considérant** qu'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit la soumission de BRANDT TRACTOR LTD;

**Considérant** que la soumission reçue s'est avérée conforme aux exigences de l'appel d'offres 251014 et accompagnée des garanties exigées;

**Considérant** que cet achat et les modalités de paiement sont conformes aux prévisions budgétaires 2026;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gabriel Guertin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-François Dion, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 251014 pour la location avec option d'achat d'une rétrocaveuse à BRANDT TRACTOR LTD pour un prix total avant taxes de 489 000 \$ et autorise la préfète et la directrice générale à signer tout document relatif audit contrat.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2025-R-AG438

**Désignation de signataire – Entente avec AgriRÉCUP**

---

**Considérant** que plusieurs types de produits agricoles sont assujettis au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.1), notamment le plastique d'ensilage, les sacs de moulée et la tubulure acéricole;

**Considérant** que l'organisme AgriRÉCUP est le mandataire désigné par le gouvernement du Québec pour la gestion de ces produits agricoles;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est déjà liée à AgriRÉCUP par une entente visant la récupération du plastique d'ensilage au Complexe environnemental Nord;

**Considérant** que durant l'été 2025, plusieurs producteurs agricoles du territoire ont exprimé le désir d'obtenir une meilleure desserte pour l'ensemble des produits agricoles visés;

**Considérant** que lors d'une récente rencontre virtuelle tenue avec AgriRÉCUP, il a été convenu qu'il serait pertinent pour la MRCVG de conclure une nouvelle entente permettant la réception de toute la gamme de produits visés — à l'exception des contenants de pesticides — aux Complexes environnementaux Nord et Sud;

**Considérant** que cette entente ainsi que sa gestion subséquente ne génèrent aucun coût pour la MRC ni pour les usagers de ses établissements;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mario Langevin, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que;

- La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau conclue une entente avec AgriRÉCUP pour la réception et la gestion de l'ensemble des produits agricoles visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, à l'exception des contenants de pesticides, et ce, aux Complexes environnementaux Nord et Sud du territoire;
- Mme Kimberley Mason soit désignée à titre de signataire autorisée afin de signer, pour et au nom de la MRC, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

### **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

---

**2025-R-AG439**

**Adoption – Règlement 2024-394 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de modifier l'encadrement relatif à l'aire touristique de la station du Mont Sainte-Marie à Lac-Sainte-Marie »**

---

**Considérant** que le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 15 novembre 2021 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Considérant** que l'aire touristique visée par la présente modification comprend notamment un réseau d'aqueduc et égouts existant, mais que, suivant l'entrée en vigueur au présent schéma d'aménagement et de développement, ce réseau a été agrandi, faisant en sorte que la cartographie et les dispositions applicables ne correspondent pas exactement à la réalité actuelle des lieux en ce sens;

**Considérant** actuellement que l'on observe un intérêt grandissant à développer plusieurs projets résidentiels et commerciaux à proximité du mont Sainte-Marie à l'intérieur de l'aire touristique prévue au schéma d'aménagement;

**Considérant** toutefois que la vision municipale concernant le développement de l'aire touristique ne respecte pas actuellement l'encadrement fixé au présent schéma d'aménagement et ce qui a trait notamment aux possibilités d'usages et de lotissement;

**Considérant** qu'il est donc pertinent de revoir l'encadrement applicable de cette aire touristique afin de bien cerner les besoins en développement tout en respectant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

**Considérant** qu'un avis de motion présentant le projet de règlement a dument été donné par monsieur le conseiller Robert Bergeron lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024;

**Considérant** que le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement 2024-394 lors de sa séance ordinaire tenue le 18 juin 2024;

**Considérant** que la MRC a reçu un avis préliminaire défavorable de la part du MAMH dans la correspondance datée du 30 août 2024 sur une première version du projet de règlement;

**Considérant** que la MRC a ensuite eu plusieurs séances de travail techniques en 2024 et 2025 avec la municipalité et le MAMH afin de parvenir à des consensus et solutions afin que le projet de règlement puisse éventuellement répondre aux OGAT applicables;

**Considérant** que le projet de règlement 2024-394 a fait l'objet d'une consultation publique le 10 décembre 2025;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par monsieur le conseiller Louis-André Hubert, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2024-394 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de modifier l'encadrement relatif à l'aire touristique de la station du Mont Sainte-Marie à Lac-Sainte-Marie ainsi qu'une modification des limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG440**

#### **Adoption - Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)**

---

**Considérant** que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Considérant** que le Conseil de la MRCVG a pris connaissance du PIIRL réalisé avec la collaboration de la firme Maxxum Gestion d'Actifs, qu'il le considère comme étant conforme au regard de critères d'appréciation de ce volet et qu'il devient le Plan d'intervention;

**Considérant** que l'adoption de cette résolution n'est pas un engagement du bénéficiaire et des municipalités le composant à réaliser les travaux indiqués dans le Plan d'intervention;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'approuver et d'adopter officiellement la version définitive datée d'août 2025 du Plan d'intervention des infrastructures routières locales, préparé en collaboration avec la firme Maxxum Gestion d'actifs.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a conclu, le 24 novembre 1995, un bail de soixante (60) ans se terminant le 29 octobre 2055 avec le gouvernement du Québec pour aménager et gérer un complexe récréotouristique sur l'ancienne emprise ferroviaire de la division Maniwaki de la compagnie Chemin de fer du Canadien Pacifique ltée s'étendant du point milliaire 36,33 dans la municipalité de Low au point milliaire 75,215 dans la municipalité de Messines;

**Considérant** que la MRC a adopté une politique de gestion foncière permettant l'octroi de permission temporaire sur le parc linéaire;

**Considérant** que M. Mario Tremblay (représentant 9001-0216 QUÉBEC INC.) a adressé une demande de permission de traverse temporaire du parc linéaire;

**Considérant** que le demandeur doit procéder à des travaux forestiers sur le lot 4 989 530 séparé par le parc linéaire depuis le lot 4 989 912;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu d'autoriser la demande déposée par M. Mario Tremblay afin d'aménager une traverse temporaire dans l'emprise du parc linéaire entre les lots 4 989 530 et 4 989 912 de la municipalité de Blue Sea aux conditions suivantes :

- Que le requérant communique avec le représentant de la MRC concernant son échéancier de travaux;
- Que des mesures de sécurité soient prisées et que le requérant signale la présence du lieu de traverse à 100 mètres en amont et 100 mètres en aval afin d'assurer la sécurité des usagers. Des panneaux doivent ainsi permettre de bien signaler aux usagers la présence ponctuelle de machineries qui traversent la véloroute dans le cadre de la présente demande;
- Que le requérant s'engage à remettre en état l'intégralité de l'emprise du parc linéaire sur laquelle il intervient au plus tard 30 jours après la fin de la permission temporaire;
- Que le requérant détienne une police d'assurance responsabilité civile couvrant la MRC et le ministère des Transports du Québec (MTMB) à pour un montant de 2 000 000 \$ en lien avec la présente demande;
- La permission est valide pour une durée de 4 mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le report d'une somme résiduelle de 29 230 \$ du fond événementiel 2025 à la somme allouée pour 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Résolution d'intention – Mandat donné à la direction générale et à la préfecture pour entamer les démarches de recherche pour la mise en place d'un mandat pour un commissaire industriel**

---

**Considérant** que le secteur forestier demeure un pilier économique essentiel pour la Vallée-de-la-Gatineau et que la MRCVG poursuit activement ses représentations auprès des instances gouvernementales afin de défendre les intérêts régionaux, notamment pour assurer l'accès au volume de bois nécessaire à la pérennité des usines de transformation et à la relance d'une deuxième transformation sur le territoire;

**Considérant** que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique 2026-2036 visant à définir des objectifs clairs, des priorités structurantes et des actions concrètes pour stimuler la croissance, l'emploi, l'innovation et la diversification économique du territoire;

**Considérant** que l'attraction, la rétention et la croissance des entreprises industrielles du territoire constituent des leviers essentiels pour soutenir les pôles d'excellence identifiés par la planification stratégique et assurer une dynamisation cohérente et durable de l'économie régionale;

**Considérant** que l'expertise d'un commissaire industriel permettrait d'appuyer le développement régional, de renforcer la compétitivité du territoire et de maximiser le potentiel économique des zones industrielles de la MRCVG, en complémentarité avec les autres initiatives de diversification et de modernisation économique;

**Considérant** que le mandat du commissaire industriel devra s'exercer en étroite collaboration avec la préfecture, la direction générale et le conseil des maires afin d'assurer une vision intégrée, concertée et durable du développement économique de la MRCVG;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin, propose et il est résolu de mandater officiellement la directrice générale et la préfète afin d'entamer les démarches nécessaires à la conclusion d'un contrat de services professionnels avec un commissaire industriel, incluant l'élaboration d'un profil de mandat, la préparation d'une entente contractuelle détaillée, le processus de sélection ainsi que les recommandations qui seront déposées pour entérinement.

**Il est également résolu que** l'entente contractuelle à intervenir devra définir de manière claire les responsabilités, les objectifs, les livrables attendus ainsi que les modalités de reddition de comptes du commissaire industriel, et que l'ensemble du processus soit aligné avec les orientations économiques adoptées par le conseil et la future stratégie de développement économique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

**CORRESPONDANCE**

---

---

**VARIA POUR INFORMATION**

---

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

---

---

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

2025-R-AG444

### Clôture de la séance

---

Monsieur le conseiller Mathieu Caron propose et il est résolu de clore la présente séance, il est présentement 15 h 57.

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Carolane Saumur-Belley**  
Directrice générale adjointe  
Greffière trésorière adjointe

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*